



Déclaration Liminaire

CSA du 10 avril 2025

Madame la Présidente,

FO Justice PJJ avait boycotté le CSA PJJ du 6 mars 2025 pour dénoncer les lois ATTAL et les dérives en matière de justice pénale des mineurs. Nous avons également tenu cette position pour appeler à un véritable dialogue social. Force est de constater que la prise de conscience de la nécessité de changer de prendre en compte les doléances des organisations syndicales n'est toujours pas d'actualité.

► En effet, FO Justice PJJ a insisté lourdement pour obtenir bien amont le retrait du point relatif au logiciel OASIS. Nous avons sollicité conjointement avec les autres organisations syndicales son inscription à l'ordre du jour du prochain CSA FS. Notre requête est totalement justifiée eu égard à l'impact sur les conditions de travail. Les agents sont loin d'avoir assimilé les applicatifs actuels et la plupart d'entre eux n'ont pas bénéficié des formations afférentes. **FO Justice PJJ dénonce la lourdeur administrative qui éloigne toujours plus les professionnels du cœur de leur métier. Compte tenu du refus de l'administration de souscrire à notre demande de retrait de ce point à l'ordre du jour, notre organisation syndicale réclame un vote sur son retrait.**

Madame la Présidente,

► Parmi les autres points figure le référentiel qualité de la prise en charge des personnes détenues mineures.

FO Justice PJJ soutiendra systématiquement toute initiative permettant d'améliorer les conditions de travail des éducateurs en détention ou ailleurs. En l'espèce, la démarche de labellisation des établissements pénitentiaires pour mineurs permet *in fine* de garantir des moyens RH et d'améliorer les conditions d'exercice des agents. L'impact sur les mineurs pris en charge ne peut être que positif.

Pour autant, il nous semble indispensable de rappeler que beaucoup reste à faire.

En témoignage, la situation catastrophique de l'EPM de la Valentine à Marseille au sujet de laquelle nous avons interpellé à la fois la DIR SUD-EST et la centrale lors de la bilatérale.

► S'agissant du point relatif à l'Intelligence Artificielle, notre **Organisation Syndicale** prend acte de la volonté d'introduire l'IA comme nouvel outil professionnel.

Pour autant, vous proposez d'échanger sur cette thématique sans fournir une documentation en amont. **Un sujet aussi complexe et impactant exige à minima un débat de fond. FO Justice PJJ émet de grandes réserves quant à son utilisation et son déploiement.** L'idée de recourir à l'IA risque d'engendrer à terme une remise en cause des missions et des moyens RH alloués.

En l'absence de documentation, hormis le rappel de notre position de prudence, notre Organisation Syndicale ne participera pas à ce débat. Les agents méritent de connaître les risques majeurs du recours tout azimuts à l'IA et l'impact à terme sur la pérennité de leur métier.

Madame la Présidente,

► Lors de la bilatérale, nous vous avons alerté sur le déploiement des OSCP. **La situation est alarmante**, nous sommes saisis de toutes part pour dénoncer des outils complètement inefficaces et inadaptés.

FO Justice PJJ réclame un moratoire au risque une nouvelle fois d'emboliser les services et d'accentuer la charge de travail des agents.

Madame la Présidente,

► Nous profitons de cette instance pour rappeler que nos alertes concernant les PAE et les difficultés RH sur l'ensemble du territoire national étaient justifiées.

Suite à la mobilisation sans faille de FO Justice PJJ et des agents sur de nombreux services, nous sommes parvenus au gré de négociations difficiles à obtenir l'octroi de renfort RH conséquent.

L'ouverture vers un dialogue social basé sur l'esprit de négociation commence enfin à porter ses fruits. Cela a permis d'ailleurs d'éviter l'écueil des grèves, d'améliorer les conditions de travail des agents et de garantir une prise en charge qualitative des mineurs.

Ainsi le Grand Nord et l'Île-de-France ont bénéficié de moyens complémentaires pour faire face aux difficultés récurrentes.

Ces avancées obtenues par la détermination et l'engagement de notre Organisation Syndicale est une première étape, d'autres services sont encore en grande souffrance.

En outre, le territoire du Sud-Est manque cruellement de moyens RH pour renforcer certains services. C'est notamment le cas de l'UEHC d'Avignon amputé de la quasi-totalité de son effectif.

Notre Organisation Syndicale réclame des renforts immédiats, il est inaudible que les lieux de placement qui accueillent des mineurs en grande difficulté et en attente urgente d'un accompagnement éducatif soient autant impactés par les difficultés RH.

FO Justice PJJ n'exclut aucune action pour permettre à l'ensemble des services de bénéficier des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

La priorité de notre Organisation Syndicale demeure inchangée : améliorer les conditions de travail des agents afin d'être à la hauteur des missions qui en découlent.

Fraternellement,

Le Bureau National FO Justice PJJ

le 14 avril 2025



*Notre **FO**rce, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes*